

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.627.001.1 DU 25 JUIN 1991

Bascules à équilibre automatique RAVAS modèle RPW 2-2000

(CLASSE IIII)

LA PRÉSENTE DÉCISION EST PRONONCÉE EN APPLICATION DU DÉCRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTRÔLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DÉCRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIÉ PAR LE DÉCRET N° 75-1201 DU 4 DÉCEMBRE 1975 RÉGLEMENTANT LA CATÉGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE À FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDICANT LE PRIX.

FABRICANT

Société RAVAS B.V., Postbus 2023, 5300 CA Zaltbommel (Hollande).

DEMANDEUR

Société RAVAS FRANCE, 1, avenue de l'Europe, 59223 Roncq.

OBJET

La présente décision transfère à la société précitée le bénéfice de l'approbation de modèle accordée à la société SELECTRON P.I.P. par la décision n° 90.1.32.626.1.4 du 18 mai 1990 (1) pour les balances modèle RPW 2-2000 fabriquées par la Société RAVAS B.V.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques de ce modèle sont identiques à celles du modèle approuvé par la décision précitée.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision précitée.

LIMITE DE VALIDITÉ

La limite de validité mentionnée dans la décision précitée n'est pas modifiée.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Nord-Pas-de-Calais et chez le demandeur.

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION :

LE DIRECTEUR DE CABINET,
PAUL HERMELIN

(1) *Revue de Métrologie*, juin 1990, page 731.